



Barème des taxes 2023

Remplacement de
Règlement sur les taxes du 01.05.2018

Edition:
du 16.11.2022

Qplus Barème des taxes à partir du 01.01.2023

Table des matières

1	Préface	2
2	Taxes	2
3	Facturation	4
4	Entrée en vigueur	4

1 Préface

Ce document remplace l'édition du règlement des taxes du 01.05.2018.

Ce document a été traduit en français et en italien. En cas de doute, la version allemande fait foi.

2 Taxes

2.1 Essais de type ou de prolongation

Produits autorisés	Tarifs annuels	
Installations sanitaires par pièce	CHF	70.00
Siphons de sol, écoulements d'eau de pluie par pièce	CHF	100.00
Robinetterie d'écoulement, pièces spéciales (petites pièces) par pièce	CHF	100.00
Pièces individuelles de tuyaux et de raccords par pièce	CHF	100.00
Systèmes d'étanchéité pour systèmes de conduites d'eaux usées	CHF	300.00
Systèmes de conduites d'eaux usées dans le bâtiment de DN 40 à DN 500 *	CHF	1000.00
Abwasser-Rohrsystem im Grund DN 100 bis DN 500 *	CHF	1000.00
Conduite d'eaux usées dans le sol DN 100 à DN 500 *	CHF	1000.00
Système de tuyaux de drainage 1) *	CHF	200.00
Système de tuyaux de drainage 2) *	CHF	1000.00
Séparateur d'huile et de graisse 3)	CHF	200.00
Installations d'infiltration et de rétention	CHF	200.00
Puits spéciaux	CHF	200.00
Pièces spéciales	Sur demande	

1) Système de tuyaux de drainage basé sur un système de tuyaux d'évacuation agréé.

2) Système de tuyaux de drainage qui n'est pas basé sur un système de tuyaux d'eaux usées agréé.

3) Par agrément délivré.

*Par système, on entend ce qui suit :

Tubes et raccords de la classe de rigidité SN 2 / 4 / 8 / 16, par groupe de diamètres, y compris les raccords / joints et la même couleur par site de production.

Les eaux usées et les eaux pluviales sont également subdivisées en différents systèmes, pour autant qu'elles soient différenciées par des couleurs.

Une distinction est faite entre les applications à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.



Les agréments sont délivrés par usine. Dans le cas de plusieurs usines pour le même système, un système est facturé dans son intégralité et 100 CHF/an par usine suivante.

Pour les demandes défectueuses ou erronées qui doivent être traitées plusieurs fois, ainsi que pour les contrôles de plusieurs sites, un forfait annuel ou le coût horaire (CHF 145.- / h) sont facturés en sus, selon le travail effectué.

2.2 Audit initial

Le secrétariat décide de la nécessité d'un audit initial en fonction de l'ampleur de la demande. Avant de délivrer un premier certificat de type à une entreprise, Qplus peut procéder à un audit initial. Pour plus de détails, veuillez consulter la R 592 010.

Forfait de base (clarifications et rapport d'audit)	CHF 700.
½ forfait journalier	CHF 750.--
1 forfait journalier	CHF 1'500.--
Frais (voyage, repas, hébergement, etc.)	en fonction des dépenses.

2.3 Examens d'extension

Si un produit est élargi au cours de la période d'autorisation et doit être autorisé, la redevance doit être payée au prorata (mois) de la durée restante.

2.4 Autres services

Admissions dans une autre langue nationale que l'allemand:

Vous avez le choix entre toutes les langues nationales de Suisse et l'anglais. Les termes techniques traduits des produits doivent être fournis dans la langue souhaitée. langue par le demandeur.

CHF 150.- / pièce

S'il n'y a pas de modèle, les dépenses sont facturées en fonction du travail effectué

CHF 145.- / heure

Services de la direction (conseils, conférences, etc.)

CHF dito chap. 2.2



2.5 Réductions

Qplus accorde les rabais suivants sur les chiffres d'affaires supérieurs à 10'000 CHF:

Chiffre d'affaires / an	Réductions
jusqu'à 10'000.--	0 % Réductions
10'001.-- jusqu'à 15'000.--	5 % Réductions
15'001.-- jusqu'à 20'000.--	10 % Réductions
20'001.-- jusqu'à 25'000.--	15 % Réductions
à partir de 30'000.--	20 % Réductions

3 Facturation

Lors du dépôt de la demande, des frais de dossier de 250 francs doivent être versés. Si l'admission est accordée, les 250 francs seront crédités sur le décompte. Si la demande est rejetée, les 250 francs sont considérés comme des frais de traitement et ne sont pas remboursés.

Les autorisations sont valables cinq ans à compter de la date d'octroi. La facture est établie au moment de l'octroi ou du renouvellement de l'autorisation et doit être payée pour la période d'autorisation de cinq ans. **Les demandes reçues après le 01.11. sont admises au 01.01. de l'année suivante.**

Pour les demandes défectueuses ou incomplètes, un forfait de ½ taxe annuelle par système d'évacuation des eaux usées et un forfait de 250 CHF pour les pièces détachées seront facturés.

4 Entrée en vigueur

Le présent règlement des frais entre en vigueur à partir du 01.01.2023 et remplace toutes les versions précédentes.

Qplus Swiss Quality

07.12.2022

Max Siegenthaler
Président

Anne-Marie Hänggi
Directeur général